

ARRETE N°2023-2024-SCOLARITE-JA-03

**PORTANT NOMINATION EN 2023-2024 DES JURYS D'ADMISSION
DE L'IUT DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR UNE ADMISSION EN 2024-2025**

La présidente de l'université Paris 8,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif au diplôme de Bachelor universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2008-265 du 17 mars 2008 modifiant le décret n° 84-1004 du 12 novembre 1984 relatif aux instituts universitaires de technologie ;

Vu l'arrêté n°NOM-2022-011 relatif à la nomination de la Directrice de l'IUT

Vu les statuts de l'IUT de Tremblay-en-France de l'université Paris 8 ;

Vu le code de l'éducation.

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Le jury d'admission, chargé d'examiner en 2023-2024 les demandes d'admission et de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux formations de l'IUT de Tremblay-en-France en 2024-2025, est fixé comme suit :

**Véronique DE SAINT GINIEZ
Christophe BEL
Arafet BOUHALLEB
Joël MESTADIER
Farid OUANES
Arthur POIRIER
Ali TAIBI
Kamel ZEROUAL**

ARTICLE 2 –

Mme **Véronique DE SAINT GINIEZ** est nommée présidente du jury d'admission désigné ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'IUT de Tremblay-en-France et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis le 13 novembre 2023

La présidente

Arnaud DESJARDIN
Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
pour la Présidente et par Délégation
Le Directeur général adjoint des services

Arnaud DESJARDIN